



BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mme MM. BAILLIEUX-HENRY Danièle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, DUBOIS Christophe, DUVAL Mélanie, LE GENDRE Gilles, LEJARS Martine, PAGNIER Hubert, POTIER Claire, THEBAULT Jules-Henri.

Absents excusés : Mme GLINCHE Clarisse donne pouvoir à Mme DUVAL Mélanie
Mme BIEHLER Danielle donne pouvoir à Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle
M.RAPILLY Dominique
Mme RIOULT Sandrine

Absent : M. MAINE Loïc

Secrétaire de séance : M. PAGNIER Hubert

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES CONSEILLERS POUR DOSSIER SUR FIBRE OPTIQUE

M. le Maire informe le Conseil municipal que des études sont en cours pour déployer la fibre optique sur la commune, elle devrait être installée sur la quasi-totalité de la commune pour fin 2023. M. le Maire demande donc si des conseillers sont disponibles afin de préparer les dossiers qui seront renvoyés aux sociétés.

M. le Maire, M. THEBAULT, M. PAGNIER et M. BOSQUET sont volontaires.

DESIGNATION DES CONSEILLERS POUR DOSSIER URBANISME

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la mise en place du PLUI, des documents de travail doivent être renvoyés au service urbanisme. M. le Maire demande donc si des conseillers sont disponibles pour travailler sur les dossiers. M. le Maire, M. THEBAULT, Mme BAILLIEUX-HENRY et Mme BIEHLER sont volontaires.

INFORMATION SUR LA REUNION AVEC GTM DU 1^{ER} JUILLET SUR PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le 1^{er} juillet dernier a eu lieu une réunion en présence de M Alain NAVARRET, Vice-Président en charge des questions « eau et assainissement » de Granville Terre et Mer accompagné par les techniciens du service GEMAPI et SPANC pour faire un état des lieux des assainissements non-collectifs de la commune et surtout pour échanger sur la future prise de compétence « eaux et assainissement », encadrée par la Loi NOTRe par la Communauté de Communes en 2026.

Etaient présents à cette réunion : Jules-Henri THEBAULT(1^{er} Adjoint), Patrick BOSQUET,(adjoint aux travaux), Hubert PAGNIER(Conseiller municipal) et Loïc MAINE(Conseiller délégué aux travaux).

L'état des lieux des installations privées d'assainissement non-collectif montre un pourcentage important d'installations non-conformes mais non-polluantes.

Une délibération du Conseil Communautaire de GTM a mis en place une grille tarifaire de verbalisation qui permettra une meilleure prise en charge par les propriétaires privés de leur devoir d'entretien de leur installation d'assainissement non-collectif.

En ce qui concerne le transfert de la compétence « eaux et assainissement », les représentants de la commune ont très clairement réitéré leur opposition à ce transfert de compétence à la Communauté de Communes, et fait part de leur souhait que la commune de Bricqueville-sur-mer conserve la gestion autonome du service d'assainissement collectif, dans le double objectif d'en maîtriser la gestion en proximité ainsi que le coût du service public.

L'organisation existante vis-à-vis du bon état des installations, du prix de la redevance assainissement et de la qualification des agents techniques justifient cette position.

Il semblerait possible que GTM délègue sa compétence aux communes qui souhaiteront garder leur assainissement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 4 JUILLET

Mme DUVAL fait le compte rendu du dernier conseil d'école du 4 juillet dernier et informe le Conseil municipal que 87 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre.

DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour réaliser les écritures comptables portant sur la restitution de la caution d'un locataire de logement communal et de l'encaissement des nouveaux arrivants .

Section	Chapitre	Compte	INTITULE	DEPENSES
Dépenses				
Investissement	16	165	Dépôts et cautionnements reçus	660
Recettes				
Investissement	16	165	Dépôts et cautionnements reçus	660

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette décision modificative.

QUESTIONS DIVERSES

Implantation de signalisation routière pour « voie sans issue » sur le chemin reliant anciennement la route de la Touraude et la route des Salines

M. le Maire fait part de la demande de M. Fabrice BOBLIN dont la propriété est traversée par un chemin qui anciennement relayait la route de la Touraude à la route des Salines. En effet, il souhaiterait que la commune de Bricqueville-sur-mer implante des panneaux de « voie sans issue » aux extrémités desdits chemins afin d'éviter les passages piétonniers et motorisés dans sa propriété.

M. le Maire l'a informé qu'il lui appartenait de clôturer sa propriété en tant que propriétaire, afin d'éviter les traversées intempestives. Il lui a également précisé que la mise en place de cette signalisation n'empêcherait pas le passage piétonnier ou motorisé.

M. BOBLIN ne souhaite pas clôturer sa propriété au motif du coût élevé de ces travaux.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se positionner sur l'achat et la mise en place de panneaux routiers aux extrémités de chacun des chemins concernés :

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable à cette demande, et précise que c'est au propriétaire de mettre en place une signalisation de « propriété privée ».

Arrosage des fleurs dans la commune

Mme BAILLIEUX-HENRY informe le Conseil municipal que les agents communaux utilisent l'eau de la ville pour arroser les fleurs.

M. le Maire précise qu'il n'y aura plus de problème avec les futurs ateliers municipaux pour lesquels il est prévu 8 bacs de 3 000 L de récupération d'eau pluviale, pour le lavage des véhicules et l'arrosage.

Eglise et cimetière

M. le Maire informe que suite à la délibération prise lors du dernier conseil municipal un devis d'amendement a été reçu de la société JS fournitures auquel il convient d'ajouter le forfait main d'œuvre soit un total de 5 104.92 €. Ce montant sera donc déduit de la facture qui n'a pas été payée et le solde d'un montant de 19 823.04 € sera donc versé aux deux entreprises concernées.

Camping de la Vanlée

M. BOSQUET présente au Conseil municipal le projet de rénovation de la piscine et du restaurant. Le camping prévoit une piscine couverte avec la mise en place de toboggans et une modernisation du restaurant.

Pompe de relevage

M. THEBAULT informe le Conseil municipal que le PR5 est défectueux. Des rendez-vous avec les entreprises sont déjà en cours pour palier rapidement les défaillances.

Logement communal

M. le Maire informe que de nouveaux locataires sont arrivés dans un des logements communaux de la Cité de la Pinte.

Il précise que compte tenu de l'état de vétusté du logement (sol, peintures etc...) et sous condition qu'ils refassent toutes les peintures et les sols, deux mois de loyers gratuits leurs ont été accordés.